



## Complément salaire

-----  
Par swift

Bonjour ,

je suis en arrêt maladie dû a un accident en vélo en dehors du temps de travail depuis 1 Mois.

Je touche les IJ par la sécurité sociale.

Mais n'ai-je pas droit au complément patronale avec plus de 3 ans d'ancienneté dans mon entreprise sous le code naf 4764Z.

Mon employeur me parle d'un délai de 28 Jours...  
De plus j'ai encore deux semaines d'arrêt.

Merci pour vos réponde.

Cordialement.